

Notre histoire

1626 Rolette Revilliod est brûlée vive pour sorcellerie

Du 25 au 28 avril, l'Église protestante fait son devoir de mémoire à Jussy.

Anne-Sylvie Sprenger Protestinfo

Au milieu du village de Jussy trône son temple protestant. Au temps de Calvin, le grand réformateur s'indignait que des badauds viennent s'enivrer entre les tombes proches du bâtiment. Ce cimetière n'est plus, restent les fantômes. À commencer par celui de Rolette Revilliod, emprisonnée de longues années dans la chapelle attenante au temple alors transformée en prison, avant d'être accusée de sorcellerie, dans la salle d'audience aménagée de l'autre côté de la nef. Là s'est joué, entre les XVI^e et XVII^e siècles, le destin de plusieurs personnes accusées de sorcellerie. Organisé par la paroisse de Jussy-Gy-Meiner-Preisinge-Puplinge, le festival Mémoire vive (*lire ci-contre*) se propose, autant que faire se peut, de réparer cette injustice. Rencontre avec Luc-Eric Revilliod, arrière-petit-neveu de Rolette Revilliod, président du Conseil de paroisse et ancien maire de Jussy.

Que sait-on exactement sur Rolette Revilliod?

Nous n'avons pas sa date de naissance. On sait qu'elle s'était mariée avec quelqu'un qui habitait le hameau de Lullier, mais elle s'est retrouvée veuve très jeune. Elle ne s'est pas remariée. C'était une femme indépendante, qui sortait. Or c'était très mal vu chez les protestants à l'époque. Un homme ou une femme se devait toujours d'être marié.

Quel est votre lien de parenté exact avec cette aïeule?

Je suis le treizième arrière-neveu de Rolette. Je suis le descendant de son frère Antoine, dont on a retrouvé l'acte de mariage, daté de 1594. Celui-ci habitait à Lullier, dans la maison de famille où Rolette est née. La maison est restée dans la famille, j'y habite encore.

Sait-on néanmoins quel âge elle avait environ lors de son procès?

En se référant à la date de naissance de son frère, on peut déduire qu'elle avait une soixantaine d'années.

Elle sera accusée de sorcellerie, mais quels sont les faits qui lui sont reprochés?

Tout commence onze ans avant le procès. Elle arrive un dimanche matin au culte, ici, au temple de Jussy, toute débraillée et en sang. Alors que des bruits courent déjà sur cette femme qui vit sa vie librement, les paroissiens lui demandent si c'est le



Luc-Eric Revilliod devant le temple de Jussy, dans lequel aura lieu le festival Mémoire vive du 25 au 28 avril. LAURENT GUIRAUD

diabole qui l'a agressée. Elle répond que c'est le valet d'un voisin qui l'a violentée sur le chemin entre Lullier et Jussy. C'est alors qu'on l'emprisonne.

Sans autre raison?

Son mode de vie dérangeait. Elle était victime ce jour-là, mais on ne l'a pas crue. Elle a été retenue prisonnière pendant onze ans dans l'ancienne chapelle Saint-Blaise, attenante au temple, qui avait été transformée en prison et en salle de torture.

Ni le pasteur d'alors ni l'Église n'ont réagi?

S'ils n'étaient pas complices, ils n'ont en tout cas rien fait pour s'interposer.

Comment en est-on alors venu aux accusations de sorcellerie?

En 1626, la région connaît une année de grande sécheresse. La chronique officielle dit même que les vaches n'avaient plus de lait ni d'herbe à manger. En cette période de grande disette, les autorités se souviennent alors de cette sorcière qui croupit dans la prison. Elles se mettent en tête de lui faire avouer sa sorcellerie

et ensuite de la brûler pour faire diversion. Comme disaient les Romains, du pain et des jeux. Mais quand il n'y a pas de pain, on fait des jeux cruels.

Comment vont-elles s'y prendre?

Au mois d'août, on lui fait subir des supplices pour qu'elle avoue être une sorcière. Elle va subir deux fois ce qu'on appelle l'estrapade, c'est-à-dire qu'on lui attache les poignets ou les chevilles à une corde qu'on tire sur une poulie pour élever le corps, et puis on lâche la corde, la retenant juste avant que le corps ne s'écrase au sol, ce qui provoquait une dislocation des articulations. Avec une aiguille, on a également cherché ce qu'on appelait le «signe du diable».

C'est-à-dire?

Il s'agissait d'une aiguille qu'on plantait dans tout le corps de la personne accusée, à la recherche d'un endroit qui ne saignait pas ou qui ne se révélait pas douloureux, et qui serait l'endroit où elle a été touchée par le diable. Deux de ces endroits vont être trouvés sur le corps de Rolette.

Qu'arrive-t-il ensuite à Rolette?

La sentence indique qu'elle doit être menée au lieu dit du Châtelet, dans les champs à l'entrée du Mandement de Jussy, pour y être brûlée. Afin que son corps soit réduit en cendres, puis son âme séparée du corps, et que ses biens soient confisqués par la seigneurie. Toute la population a été tenue d'assister à cette scène.

Qu'attendez-vous de ce festival consacré au destin de votre aïeule?

L'idée est de réhabiliter un peu tous ces gens qui ont été soit injustement condamnés à mort, soit bannis. On ne peut pas réparer ces injustices, mais on peut attirer l'attention sur celles qui se déroulent aujourd'hui. Ces chasses aux sorcières peuvent prendre différentes formes, et nous ne sommes pas à l'abri, ici ou ailleurs dans le monde, de voir survenir d'autres cabales.

Festival Mémoire vive, à Jussy, du 25 au 28 avril, www.jussy.epg.ch

Mémoire vive

Marches et spectacles

L'objectif de ce festival est de promouvoir la lutte contre les injustices ainsi que le vivre-ensemble, en lien avec l'histoire locale de sorciers et de sorcières. Partant d'une période sombre de l'histoire du Mandement de Jussy – la condamnation à mort de seize de ses habitants pour sorcellerie aux XVI^e et XVII^e siècles –, l'équipe d'organisation du festival souhaite rétablir une juste mémoire autour de ces événements dramatiques. Le festival proposera diverses offres culturelles qui mettront en avant des artistes lo-



La sculpture de Sylvio Asseo, «Flambeau de la justice». LDD

caux et des personnalités genevoises. Au programme, un spectacle théâtre et musique tout public dès 12 ans, «Brûle sorcière!», écrit, mis en scène et joué par la pasteur Vanessa Trüb et Viviane Urjo (soprano, violoncelliste). Le 27 à 20 h et le 28 à 18 h, au temple, ce spectacle invitera le spectateur à comprendre le parcours de discrimination vécu par Rolette Revilliod. L'installation et l'inauguration d'un mémorial aura lieu le 28 à 11h30, en hommage aux victimes, à l'emplacement de la chapelle attenante au temple, qui servit de prison, durant onze ans, à Rolette. Une sculpture en bois de l'artiste puplingeois Sylvio Asseo représentant le flambeau de la justice y sera inaugurée.

Deux marches «Sur les pas des sorcières», le 26 à 10 h et le 27 à 14 h, partiront du parvis du temple et passeront par les lieux emblématiques des chasses aux sorcières à Jussy, avec découverte de «potions magiques». Une table ronde «Toutes des sorcières?» aura lieu au temple le 25 à 20 h autour d'un ouvrage de Mona Chollet («Sorcières, la puissance invaincue des femmes», Éd. Zones, 2018). Y participeront notamment Michel Porret, professeur d'histoire de l'UNIGE et spécialiste de l'histoire des sorcières dans le canton; Elizabeth Felix, autrice de «Cris d'espérance» (Éd. Labor et Fides, 2002); deux sorcières de l'association Trois cercles; et Luc-Eric Revilliod, descendant du frère de Rolette, ancien maire de Jussy et fin connaisseur de l'histoire locale. **ASS/Protestinfo**

Genève au fil du temps avec la Bibliothèque de Genève

Retrouvez des milliers d'images de Genève et sa région sur <http://www.bge-geneve.ch/iconographie>



Des agentes

1964 marque l'entrée en fonction, à Genève, de huit femmes agentes de la circulation, profession réservée jusque-là à la gent masculine. Elles prennent la pose à la promenade de la Treille pour une photo de groupe, juste après avoir prêté serment devant le Conseil d'État en présence de leurs familles et du chef de la police. C'est un début: Genève prévoit de porter à 32 l'effectif de ces agentes.w